

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**46**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**2**  
Conseillers représentés :  
**7**  
Total votants :  
**55**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON  
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
André IMBERDIS  
Paul PERRIN  
Carine BRODIN



**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Alain CHASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Signature d'une convention avec la Poste pour la création  
d'une agence postale intercommunale à Augerolles  
DELIBERATION N°20170712-28**

***Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président***

**Vu** la compétence facultative exercée par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour le territoire du pays de Courpière, à savoir « l'aménagement et entretien des bureaux de Poste et agences postales communales existantes en partenariat avec La Poste et actions de concertation avec La Poste pour le maintien des services existants et/ou la création de nouveaux services minimums dans les zones d'habitat structuré »,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 portant fusion et création de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement son article 6 relatif aux compétences exercées

**Vu** la démarche engagée par la Poste pour fermer le bureau de poste d'Augerolles,

**Vu** la délibération N° 3-11-2016 de la Communauté de Communes du Pays de Courpière, autorisant l'ouverture d'une Agence Postale Intercommunale à Augerolles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, dans les locaux de la Mairie.

**Considérant** la nécessité de maintenir un service postal sur la commune d'Augerolles,

**Considérant** que les travaux de réhabilitation de la Mairie sont achevés,

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale intercommunale à Augerolles, qui précise notamment :

- la mise à disposition des locaux de la nouvelle agence postale intercommunale,
- les horaires d'ouverture au public,
- que la commune d'Augerolles se chargera de salarier un agent pour l'accueil du public
- que l'indemnité perçue par TDM sera reversée à la commune d'Augerolles.
- La durée de conventionnement de 9 ans renouvelable

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'organisation de l'APIC d'Augerolles,
- **Autorise** le président ou son représentant à signer ladite convention.

TOTAL VOTANTS :	... =	Conseillers Présents	... +	Représentés	... -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	... =	Pour : ...		Contre : 0		
Abstention : 0						



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon